

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juin 2023

ABROGER LE REcul DE L'ÂGE EFFECTIF DE DÉPART À LA RETRAITE ET PROPOSER LA TENUE D'UNE CONFÉRENCE DE FINANCEMENT DU SYSTÈME DE RETRAITE - (N° 1299)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 167

présenté par

M. Didier Martin, Mme Chantal Bouloux, M. Amiel, M. Holroyd, M. Grelier, M. Masségia et
Mme Rist

ARTICLE 2

Compléter la deuxième phrase de l'alinéa 1 par les mots :

« et des représentants du Haut Conseil du financement de la protection sociale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à assurer la représentation du HCFiPS à une Conférence de financement, si cette dernière devait être organisée.